

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le deux juillet 2021, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 23

Votants : 33

L'an **DEUX MIL VINGT-ET-UN**, le **jeudi huit juillet**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Espace Guy Poirieux à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, M. Pierre CONTRINO, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Marine VENET, M. Jean-Marc DUFIX, M. Vincent ROME, Mme Zoé JACQUET, conseillers.

Absents : Mme Christiane BAYET, Mme Géraldine DERGELET, Mme Florence VARENNE, Mme Bélangère ISSLER-VEDRINES, Mme Justine GERPHAGNON, M. Olivier GAULIN, Mme Cécile MARRIETTE, M. Edouard BION, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Jacqueline VIALLA.

Mme Christiane BAYET avait donné pouvoir à M. François BLANCHET, Mme Géraldine DERGELET à M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Florence VARENNE à M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Bélangère ISSLER-VEDRINES à M. Gérard VERNET, Mme Justine GERPHAGNON à M. Luc VERICEL, M. Olivier GAULIN à Mme Martine GRIVILLERS, Mme Cécile MARRIETTE à M. Bernard COTTIER, M. Edouard BION à Mme Claudine POYET, Mme Emmanuelle GUIGNARD à M. Vincent ROME, Mme Jacqueline VIALLA à M. Joël PUTIGNIER.

Secrétaire : M. Jean-Paul FORESTIER.

M. Christophe BAZILE ouvre le Conseil Municipal par le désormais traditionnel point sur l'évolution de la crise sanitaire et la vaccination.

54% des ligériens sont vaccinés pour la 1^{ère} dose, 45% pour la 2^{ème}.

Le variant Delta semble en hausse mais reste avec un taux d'incidence très bas. Une personne vaccinée ne développe pas de forme grave mais reste contagieuse. Les demandes baissent au centre de vaccination d'où une fermeture partielle. Il apparaît que les jeunes sont peu volontaires.

Délibération n° 2021/07/01 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Présentation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code des Juridictions Financières et plus particulièrement ses articles L.211-8 et L.243-6,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle de la gestion de la Ville entre le 1^{er} janvier 2014 et le 20 juin 2020,

- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la Ville le 31 mars 2021,

- Que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Maire de Montbrison a été communiqué à la Ville.

- Que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat,

M. Jean-Marc DUFIX, quant à lui, relève que, le préambule, synthèse de ce rapport, met en avant la situation financière de la commune saine, avec une stabilité des produits de fonctionnement, une baisse des dépenses d'équipement qui, par effet ciseau, stabilise la dette, ce qui permet une bonne capacité d'endettement pour poursuivre les projets structurants nécessaires au développement de Montbrison.

La chambre régionale des comptes note l'aspect croissant des budgets annexes sur la période concernant le social et le culturel.

Sur le volet social cela vient confirmer la nécessité d'un travail important sur ce volet au regard de la composition de la population de la ville.

Sur le volet culturel, on ne peut que se réjouir : la culture étant un levier essentiel pour la compréhension du monde et des capacités d'implications dans son changement de chacun.

La chambre des comptes incite cependant à la prudence dans le contexte de crise sanitaire qui vient alourdir le volet social sur la base d'une estimation pour l'heure de l'ordre de 300 000 euros

Le service commun de la commande publique auquel adhère la commune ne semble pas permettre la définition d'une stratégie d'achat suffisamment pertinente. Cette remarque s'applique à la période analysée, nul doute que les services s'attachent aujourd'hui à corriger cela.

Un important chapitre aborde la problématique du régime indemnitaire, la Chambre Régionale des Comptes demande à ce le Conseil Municipal travaille à une meilleure définition des contenus de ce régime, afin qu'il ne soit pas seulement débattu dans le seul cadre du comité technique. Un débat en conseil serait intéressant pour mieux comprendre ce régime et peut être engager des propositions tournées vers une meilleure synergie des services et des agents entre eux.

Enfin la Chambre Régionale des Comptes émet 4 recommandations :

1 : établir une cartographie des achats avec la formulation d'une procédure d'évaluation annuelle des besoins afin d'aller vers la stratégie des achats évoquée dans les éléments de la synthèse.

2 : Améliorer la fiabilité budgétaire en s'assurant notamment de mieux préciser les restes à réalisés, ainsi que la production la plus exhaustive possible des documents annexes au budget.

3 : Améliorer la fiabilité comptable en rattachant systématiquement les charges et les produits à l'exercice, en constituant des provisions le cas échéant.

4 : Définir un règlement d'attribution pour chaque type de fond de concours versé par la commune.

A la lecture de ces analyses il est possible de dire que les élus et les services de la ville sont tous engagés et impliqués dans une logique de gestion la plus sincère et la plus efficace possible.

Toutes les recommandations formulées visent à engager un processus de correction des anomalies ou une amélioration de l'existant dans chaque domaine analysée.

M. DUFIX et ses colistiers retiennent des différentes demandes formulées :

- La nécessaire plus grande clarté dans tous les domaines pour permettre aux élus mais aussi aux citoyens d'aller vers une meilleure compréhension des choix en matière budgétaire, comptable, de la commande publique, des marchés de travaux, de la gestion des ressources humaines.
- la recherche d'une meilleure implication et synergie des personnels au service de la commune devrait se développer au travers du régime indemnitaire exposé et débattu.
- la mise en évidence d'une meilleure logique de la commande publique.

Ce rapport s'inscrit pour eux dans la même démarche que celle qu'ils déploient depuis le début du mandat : améliorer l'information, le dialogue, la collaboration et le partage de la vision de la ville pour demain.

Ce rapport est un outil analysant une situation donnée, pointant du doigt bien sur les points qui posent question, mais avec une volonté évidente d'engager l'exécutif dans une démarche dynamique de correction, d'amélioration de la politique au sens noble du terme, celle qui gère la cité.

Chaque élément soulevé peut faire l'objet d'une polémique d'un combat permettant de dire que rien ne va, que tout est problématique mais des urgences bien plus fortes sont là.

les demandes formulées par la Chambre Régionales des Comptes nous obligent à l'amélioration, pas seulement lors de l'analyse de ce type d'institution, mais tous les jours.

M. Christophe BAZILE informe que ce rapport est disponible sur le site de la CRC. Il retient de ce contrôle que la situation financière de la Ville de Montbrison est décrite comme saine et qu'il acte un impact de la crise sanitaire à 300 000 € pour Montbrison.

Concernant l'alerte faite sur les budgets annexes du social et de la culture, il réaffirme une volonté politique dans ces domaines.

Il concède que des ajustements sont à faire en matière de Ressources Humaines. Le travail est en cours.

La CRC a pris note des évolutions mises en place sur la clarté des documents budgétaires. Les quatre recommandations faites seront d'ailleurs relativement faciles à satisfaire.

Il annonce que, dans un an, ce sujet reviendra à la table du Conseil Municipal pour un nouveau bilan suite à un retour de la CRC.

M. Christophe BAZILE ajoute que le rapport signale à plusieurs reprises les points d'amélioration déjà réalisés.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes.

Délibération n° 2021/07/02 - Attribution d'une subvention au Centre Hospitalier du Forez

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Christophe BAZILE explique que, dans le cadre du projet Interstice du Centre Hospitalier du Forez, la réalisation d'un film documentaire au sujet du rêve est actuellement envisagée. Intitulé « être là », celui-ci est également financé par la Ville de Feurs, Loire Forez agglomération, l'ARS et le Conseil Départemental de la Loire. Le Cinéma Rex participe également grâce à une aide matérielle. Il sera réalisé avec patients et soignants du Centre Hospitalier et sera diffusé au Rex et sans doute dans d'autres salles de projection locales.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 1 000 € pour la réalisation de ce film.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au Centre Hospitalier du Forez pour la réalisation du film « être là ».

Délibération n° 2021/07/03 - Don à la Ville par le Monastère Sainte-Claire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Joël PUTIGNIER expose que le Monastère Sainte Claire souhaite faire don à la Ville de Montbrison de 5 000 € pour participer à la restauration des Remparts.

Ce don étant grevé d'une condition d'affectation, il doit être approuvé par le Conseil Municipal. Ainsi, il lui sera proposé de bien vouloir accepter le don du Monastère Sainte Claire d'un montant de 5 000 €, lequel sera affecté en exclusivité à la rénovation des Remparts de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Accepte le don du Monastère Ste Claire
- Dit qu'il sera affecté en exclusivité à la rénovation des Remparts.

Délibération n° 2021/07/04 - Espace sportif des Jacquins - Création de tarifs de location de salle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Jean-Yves BONNEFOY propose au Conseil Municipal de bien vouloir créer les tarifs de location de l'Espace sportif des Jacquins suivants :

E espace sportif des Jacquins	Location de la totalité	Associations de Montbrison	par jour	422,30
		Autres utilisateurs, association hors Montbrison	par jour	878,00
	FORFAIT NETTOYAGE			225,20
	CAUTION Salle par jour			1 805,00

M. Jean-Marc DUFIX demande si les locations de salles seront liées à l'objet de l'Espace Sportif des Jacquins.

M. Jean-Yves BONNEFOY répond que cela peut être ou non en lien. Il ajoute que les Clubs de boules et le Tir à l'arc se sont constitués en association pour gérer l'équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide de créer les tarifs de location de l'Espace sportif des Jacquins tels que présentés ci-avant.

Délibération n° 2021/07/05 - EPURES - Convention de partenariat et avenant financier pour une étude sur les indicateurs de suivi Action Cœur de Ville - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Christophe BAZILE propose à l'Assemblée d'approuver une convention avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, Epures.

Il rappelle le rôle de l'Agence d'urbanisme dont la Ville de Montbrison est adhérente. L'objet de la mission des agences d'urbanisme est défini par l'article L 132-6 (anc. L.121-3) du Code de l'urbanisme :

« -suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
-participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planifications qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
-préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
-contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils de développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaines ;
.... »

Il explique que le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme, dans le cadre des missions définies par l'article L 132-6 du Code de l'urbanisme, définit et approuve chaque année un programme partenarial d'activités mutualisé, pour lequel il sollicite de ses différents membres, une subvention.

Trois documents sont à valider :

- la charte partenariale qui pose les principes du partenariat
- la convention-cadre qui organise le partenariat sur la durée ;

ces deux documents n'étant approuvés qu'une seule fois puisque valables tant que l'adhésion à l'agence d'urbanisme perdure

- l'avenant financier qui cadre annuellement et sera à renouveler et modifier chaque année : il détermine le montant de la subvention annuelle au-delà de la cotisation, en fonction de l'intérêt que la Ville de Montbrison porte au programme partenarial 2021.

M. Christophe BAZILE présente les documents et indique que la subvention de la Ville de Montbrison à l'Agence d'urbanisme, s'élève à 6 300 €, pour l'année 2021, auquel s'ajoute la cotisation annuelle à EPURES laquelle est payée par Loire Forez agglomération.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des documents présentés et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la charte partenariale avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise,
- Approuve la convention cadre avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise,
- Approuve l'avenant financier avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces 3 documents et tout avenant lié à ces documents.

Délibération n°2021/07/06 - Etude sur les indicateurs de suivi Action Cœur de Ville - Convention financière pour une subvention accordée par la Banque des Territoires - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Christophe BAZILE expose que la Banque des Territoires souhaite accompagner la Ville de Montbrison dans sa démarche d'étude sur les indicateurs de suivi dans le cadre du programme Action Cœur de Ville par une subvention d'un montant de 3 150 €.

Pour ceci, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention proposée laquelle définit les conditions de subventionnement de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention financière entre la Ville de Montbrison et la Banque des Territoires,
- En autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n°2021/07/07 - Détermination de périmètres de prise en considération d'opérations d'aménagement permettant d'opposer des sursis à statuer sur des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement son article L 424-1 lequel prévoit la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations lorsque ces travaux sont susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement dès lors que ledit projet d'aménagement a été pris en considération et les terrains affectés à ce projet ont été délimités.

M. Pierre CONTRINO explique que dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et du projet d'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain), des projets d'aménagement sont en cours de définition sur les secteurs de la rue Saint-Jean, rue du Marché et rue Martin Bernard. Ainsi, 3 ilots, délimités sur les plans joints en annexe, ont été identifiés.

Dans ce cadre, cet outil présente un intérêt certain puisqu'il permettra d'opposer des sursis à statuer à des demandes d'autorisation de travaux qui compromettraient les projets d'aménagement en cours de définition dans le cadre de l'OPAH-RU.

Il propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la prise en considération de ces projets d'aménagement dans le cadre des périmètres délimités dans les plans joints en annexe.

Suite à une question de M. Jean-Marc DUFIX, Christophe BAZILE explique que le Cabinet Virage est en train de travailler sur les objectifs en lien avec Cœur de Ville. On sait que quand l'OPAH-RU sera en place, dans le cadre d'un remembrement de plusieurs appartements, seul le sursis à statuer pourra permettre de l'empêcher si cela va à l'encontre des objectifs définis.

Ce sursis à statuer, couplé à la préemption, va être un moyen efficace d'enclencher l'OPAH-RU. Ces opérations sont souvent très déficitaires et c'est la collectivité qui supportera ce déficit

C'est un travail très fin qui est fait appartement par appartement.

Grâce à cœur de ville, des financements pourront être alloués pour financer l'OPAH-RU, dispositif habituellement fort onéreux.

M. Christophe BAZILE annonce également la prolongation de Cœur de Ville pour 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve la prise en considération de ces projets d'aménagement dans le cadre des périmètres délimités dans les plans ci-après.

Ilôt rue du marché - BK481, 479, 478, 477, 476, 475, 473, 472



Ilôt rue Martin Bernard - BK549 - BK550 - BK 551



Délibération n°2021/07/08 - Rue d'Estiallet - Réalisation d'un parking - Convention de groupement de commande - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Luc VERICEL explique que la Ville de Montbrison souhaite créer un nouveau parking en face de l'école Estiallet. En parallèle, Loire Forez agglomération souhaite effectuer des aménagements rue de la Blanchisserie. Il est techniquement et financièrement intéressant que les mêmes entreprises soient en charge de ces deux opérations.

Dans ce cadre, il propose de constituer un groupement de commande avec Loire Forez agglomération pour la passation des marchés de travaux pour lequel la Ville de Montbrison sera la coordinatrice.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention constitutive de ce groupement de commande telle que présentée, autoriser M. le Maire à la signer et désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CAO de ce groupement.

M. Jean-Marc DUFIX est d'accord pour la sécurisation de la voirie à proximité de l'école. Est-il également prévu de sécuriser le cheminement des piétons et des vélos ?

M. Luc VERICEL répond par l'affirmative. Il est également étudié la possibilité de stationner des vélos à chacune des 2 entrées.

M. Christophe BAZILE ajoute au le Club de boules va laisser une petite venelle pour que les gens viennent de la rue de Beauregard en toute sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive de ce groupement de commande telle que présentée,
- Autorise M. le Maire à la signer,
- Désigne M. Olivier GAULIN en tant que représentant titulaire et M. Bernard COTTIER en tant que suppléant pour siéger à la CAO de ce groupement.

Délibération n° 2021/07/09 - Rue Jeanne d'Arc - Transfert de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux de dissimulation des réseaux secs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Luc VERICEL expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux secs - Rue Jeanne d'Arc -

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation Travaux commune
Câblage FO/Dissimulation Rue Jeanne d'Arc/PM96	29 950 €	0.0 %	0 €
Dissimulation réseaux électrique Rue Jeanne d'Arc	129 900 €	85.0 %	110 415 €
Dissimulation réseaux de télécommunication Rue Jeanne d'Arc	67 150 €	75.0 %	50 362 €
TOTAL	227 000 €		160 777 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation réseaux secs - Rue Jeanne d'Arc -" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2021/07/10 - Rue Jeanne de la République - Transfert de maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux de dissimulation des réseaux secs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Luc VERICEL expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation réseaux secs rue de la République.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation Travaux commune
Dissimulation BT Rue de la République	252 000 €	85.0 %	214 200 €
Dissimulation Télécom Rue de la République	81 000 €	100.0 %	81 000 €
TOTAL	333 000 €		295 200 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement rue de la République" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté,
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2021/07/11 - Espace sportif des Jacquins - Lot n° 6 - Exonération d'une partie des pénalités de retard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le CCAG-Travaux ;

M. Joël PUTIGNIER explique que, dans le cadre de la construction de l'espace sportif des Jacquins, l'entreprise Bory Alex Métallerie Menuiserie (BAMM) est titulaire du lot 6 métallerie - menuiserie - aluminium. Le délai contractuel de réalisation des travaux s'est terminé le 2 avril 2021. A cette date, l'entreprise n'avait pas terminé les travaux. La réception a été prononcée 27 jours plus tard, le 29 avril 2021. Le marché prévoit une pénalité de 80 € par jour calendaire de retard soit un montant total de pénalités de 2 160 €.

Compte tenu des circonstances liées à la pandémie de Covid-19 et des difficultés d'approvisionnement auxquelles a dû faire face l'entreprise, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir diminuer le montant de la pénalité appliquée en la fixant à 1 600 €.

M. Jean-Marc DUFIX demande si cette entreprise est la seule à avoir eu du retard sur ce chantier.
M. Christophe BAZILE répond que d'autres ont eu du retard mais que cette entreprise est la seule à en avoir eu pour une raison autre que le Covid.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide d'abaisser le montant de la pénalité appliquée en la fixant à 1 600 €.

Délibération n° 2021/07/12 - Foncier - Déclassement de la partie du CTM et de GéGé destinée à la démolition ou à la vente dans le cadre de la réhabilitation du site

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement ses articles L2141-1 et L2141-2 ;
Vu la délibération n° 2020/12/20 du 17 décembre 2020 ;

M. Pierre CONTRINO expose que Le 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la désaffectation d'une partie du CTM et du bâtiment de l'ex-usine GéGé et a dit, en application des dispositions de l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, que cette désaffectation interviendrait dans un délai maximum de 6 mois. Il s'avère que l'alinéa 2 de cet article dispose que ce type de délibération doit intervenir sur la base d'une étude d'impact pluriannuelle. Celle-ci n'ayant pas été réalisée, il convient de délibérer à nouveau. A ce jour, les services du CTM qui occupaient ces locaux ont déménagé et les locaux sont vides. La désaffectation peut donc être constatée sans qu'il soit nécessaire de l'appuyer de cette étude d'impact pluriannuelle.

Il propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir constater et décider la désaffectation de la partie du CTM et du bâtiment de l'ex usine GéGé tels que matérialisés sur le plan ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, constate et décide la désaffectation de la partie du CTM et du bâtiment de l'ex usine GéGé tels que matérialisés sur le plan ci-après.

Périmètre Gégé à désaffecter



Délibération n° 2021/07/13 - Transports scolaires - Approbation des tarifs pour l'année scolaire 2021/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Mme Catherine DOUBLET explique que le marché de transports scolaires a été attribué à la société Keolis pour assurer les transports scolaires des lignes « Montbrison - Moingt » et « Montbrison - Curtieux - Maupas ».

Dans le cadre de ce marché et du fait de son coût, elle propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants pour l'année 2021-2022, prenant en compte une augmentation de 2% (un ajustement d'un tarif divisible par 50 devant être fait pour le carnet de 50 trajets).

Elle propose également, afin de répondre au mieux aux besoins des familles, de créer des abonnements annuels.

	MONTBRISON		EXTERIEURS	
	2020	2021	2020	2021
	2021	2022	2021	2022
Carnet de 50 trajets	24.50 €	25.00 €	27.50 €	28.00 €
Abonnement trimestriel 2 trajets / jour	35,13 €	35,83 €	41,00 €	41,82 €
Abonnement annuel 2 trajets / jour		107.49 €		125.46 €
Abonnement trimestriel 4 trajets / jour	52.72 €	53.77 €	60.87 €	62.08 €
Abonnement annuel 4 trajets / jour		161.31 €		186.24 €

M. Christophe BAZILE explique que si on appliquait les indices de révision des prix du marché de transports, les tarifs devraient augmenter de 10.5%. Il rappelle que la participation des familles représente 10% du coût global supporté par la Ville de Montbrison. Les transports scolaires sont très importants mais très coûteux.

Mme Catherine DOUBLET annonce qu'un nouvel arrêt va être créé en bas du chemin des Combes.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve les tarifs des transports scolaires tels que présentés ci-avant
- Dit qu'ils seront applicables jusqu'à intervention d'une délibération contraire.

Délibération n° 2021/07/14 - Loire Forez agglomération - Mutualisation de services - Conventions de mise à disposition de Mme Carole VARIGNER et de M. Frédéric ROUX - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 61-1,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,

Considérant que les deux conventions permettant la mise à disposition de Mme Carole VARIGNER et M. Frédéric ROUX sont arrivées à échéance et qu'il convient aujourd'hui de les renouveler ;

M. Gérard VERNET explique que Mme Carole VARIGNER est la directrice du service Commande Publique et Juridique de Loire Forez agglomération mais également, pour 27% de son temps de travail, Adjointe au Directeur des Services Techniques de la Ville de Montbrison.

M. Frédéric ROUX est en charge des questions d'informatique fonctionnelle au sein de la Direction des Services Informatiques de Loire Forez agglomération et est mis à disposition de la Ville de Montbrison pour 20% de son temps pour la mise à jour du site Internet et l'organisation et le suivi des élections au niveau informatique.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conventions de mise à disposition de Mme VARIGNER et de M. ROUX pour une nouvelle année telles que présentées et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité,

- Approuve les conventions de mise à disposition de Mme VARIGNER et de M. ROUX avec Loire Forez agglomération pour une nouvelle année,
- En autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n° 2021/07/15 - Musée d'Allard - Conventions de mise à disposition de la directrice avec les communes de Saint Just Saint Rambert et Usson en Forez - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Gérard VERNET expose que la Ville de Montbrison vient d'accueillir Mme Laurence PARIS en tant que Directrice du Musée d'Allard suite à la mutation de M. Benjamin GURCEL.

Le temps de travail de Mme PARIS sera réparti entre les Musées de :

- Montbrison pour 4.5/10 de son temps,
- Saint Just Saint Rambert pour 4.5/10 de son temps,
- Usson en Forez pour 1/10 de son temps.

Pour cela, il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conventions de mise à disposition telles que proposées et d'en autoriser la signature par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve les conventions avec les communes de Montbrison, Saint Just Saint Rambert et Usson en Forez
- En autorise la signature par M. le Maire.

Délibération n° 2021/07/16 - Mise à jour - Délibération créant les emplois budgétaires de la collectivité et autorisant le recours aux contractuels

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dite Loi « Le Pors », portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le Comité Technique du 1^{er} juillet 2021,

Le tableau des emplois est un document obligatoire résultant d'une délibération du Conseil Municipal. Il consiste à dresser la liste des emplois permanents existant au sein de la collectivité : ces postes sont en majorité pourvus ; d'autres sont vacants, en prévision d'un recrutement, d'une promotion ou en raison d'un détachement, d'une disponibilité. On constate ainsi l'écart entre les postes créés et les postes pourvus.

Le dernier tableau global des effectifs permanents remonte à 2019. Il a été régulièrement modifié depuis lors de différents conseils municipaux.

La présente démarche vise à apporter tous les éléments d'éclairage utiles - davantage de lisibilité - concernant les effectifs dans la collectivité et à se mettre en conformité avec le statut.

Il est donc proposé au Conseil Municipal un nouveau modèle de tableau des effectifs sur emplois permanents et non-permanents, au 1^{er} juillet 2021.

Il y aura deux tableaux :

- Un tableau des effectifs - titulaires et contractuels recrutés au titre de l'article 3-3 - appelé traditionnellement tableau des emplois budgétaires (cf annexe 1) ;
- Un tableau des effectifs non-titulaires sur emploi permanent ou non (cf annexe 2).

Les tableaux reflètent la réalité des effectifs en s'appuyant à la fois sur l'organigramme des services (validé en Comité Technique) et la nomenclature des métiers.

Ils listent les emplois par direction puis par service.

Sont listés ensuite les postes dits vacants, en raison de départs (définitifs ou en raison de disponibilité, détachements).

Les postes pourvus et les postes vacants constituent l'effectif total de la ville.

Les emplois de non-titulaires ont aussi vocation à être créés par délibération du Conseil Municipal. En fonction du motif de recrutement, ces contractuels occupent des emplois permanents ou non-permanents.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le tableau des emplois budgétaires (Annexe 1),
- De valider les recrutements dans les conditions prévues aux articles 3 et 3-1 de la Loi n° 84-53 susvisée d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés (Annexe 2) :
 - A un accroissement temporaire d'activité
 - A un accroissement saisonnier d'activité,
 - Au remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires,
- D'autoriser (délibération de principe) Monsieur le Maire à recruter et à signer les contrats des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la Loi n° 84-53 susvisée, lequel Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement,
- De préciser que ces agents contractuels seront rémunérés selon les dispositions prévues :
 - à l'article 20 de la Loi n° 83-634 susvisée :
 - o Le traitement indiciaire, éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois concernés,
 - o Eventuellement le régime indemnitaire, dans les conditions fixées par la collectivité
 - dans le Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats nécessaires,
- De préciser que dans le cas du remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, le contrat pourra prendre effet avant le départ de l'agent remplacé,
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget,
- D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 012.

Direction	Service	Libellé du poste	Catégorie	Grade minimum	Grade maximum	Poste pourvu par un contractuel (art 3-3 ou CDI)	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants	temps de travail (TC - TNC/nombre d'heures hebdomadaire)
Direction générale	Direction générale	Directeur-trice Général-e des Services	A	Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 habitants	Directeur Général des Services des communes de 10 à 20 000 habitants		1	1	0	35h
	Direction générale	Directeur-trice Général-e des Services	A	Attaché	Attaché hors classe		1	0	1	35h
	Communication	Chargée de communication	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Communication	Chargée de publication	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	oui	1	1	0	35h
	Comité des fêtes	Secrétaire de direction comité des fêtes	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Police Municipale	Responsable police municipale	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Police Municipale	Policier municipal	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe		1	0	0	35h
	Police Municipale	Policier municipal	C	Gardien-brigadier de police municipale	Chef de police municipale		4	4	0	35h
	Police Municipale	Agent de surveillance de la voie publique (ASVP)	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe		1	1	0	35h
Direction générale	Directeur-trice de projet action cœur de ville	A	Attaché	Attaché principal	oui	1	1	0	35h	
Direction des affaires générales	Direction générale	Directeur-trice des affaires générales	A	Attaché	Attaché principal		1	1	0	35h
	Direction générale	Secrétaire de direction	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Population	Agent-e service population	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	28h
	Population	Agent-e service population	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		6	6	0	35h
	Population	Agent-e service population	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	19h15
	Population	Agent-e service population	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Population	Agent-e service population et PM	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h
Direction des Ressources Humaines	Direction des Ressources Humaines	Directeur-trice des Ressources Humaines/Directeur-trice général-e adjoint-e des services	A	Directeur Général Adjoint des Services des communes de 10 à 20 000 habitants	Directeur Général Adjoint des Services des communes de 10 à 20 000 habitants		1	1	0	35h
	Direction des Ressources Humaines	Directeur-trice des Ressources Humaines/Directeur-trice général-e adjoint-e des services	A	Attaché	Attaché principal		1	0	1	35h
	Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire RH	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction des Ressources Humaines	Gestionnaire RH	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction des Ressources Humaines	Assistant-e RH	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h

Direction des Finances	Direction des Finances	Directeur-trice financier	A	Attaché	Attaché principal		1	1	0	35h
	Direction des Finances	Agent comptable	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	Direction des Finances	Gestionnaire finances	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction des Finances	Agent administratif	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	24h30
Direction de la Culture	Direction de la Culture	Directeur des Affaires Culturelles	A	Attaché	Attaché principal	oui	1	1	0	35h
	Théâtre	Technicien Théâtre	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principale		1	1	0	35h
	Théâtre	Régisseur Théâtre	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principale		1	1	0	35h
	Théâtre	Agent administratif Théâtre	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	Musée	Directeur-trice du Musée d'Allard	A	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation principal du patrimoine		1	1	0	35h
	Musée	Chargée d'expositions	B	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Musée	Chargée des Publics Musée d'Allard	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		1	0	1	35h
	Musée	Chargée des Publics Musée d'Allard	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Musée	Agent d'accueil Musée d'Allard	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Centre Musical	Assistant d'Enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	oui	1	1	0	10h
Centre Musical	Assistant d'Enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		1	1	0	7h	
Centre Musical	Agent d'entretien - Centre Musical	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	22h	

Direction des Affaires Sociales	Direction des Affaires Sociales	Directeur des Affaires Sociales	A	Attaché	Attaché principal		1	1	0	35h
	FRPA	Responsable FRPA	A	Cadre de santé de 2ème classe	Cadre supérieur de santé		1	1	0	31h30
	FRPA	Agent d'accompagnement et d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	24h
	FRPA	Agent d'entretien - FRPA	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	27h30
	FRPA	Agent d'équipe FRPA	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	24h
	FRPA	Agent d'entretien - FRPA	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	FRPA	Agent d'équipe FRPA	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	23h
	FRPA	Animatrice FRPA	C	Adjoint animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Régie des Restaurants	Responsable Régie des Restaurants	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Régie des Restaurants	Agent d'accueil Régie	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	17h30
	Régie des Restaurants	Agent de préparation Régie des Restaurants	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	Régie des Restaurants	Adjoint chef de cuisine régie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe		1	1	0	35h
	Régie des Restaurants	Agent de préparation Régie des Restaurants	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	17h30
	Régie des Restaurants	Livreur Régie des Restaurants	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Régie des Restaurants	Agent d'entretien Régie des Restaurants	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	20h
	Régie des Restaurants	Secrétaire de Direction	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Régie des Restaurants	Agent de laverie Régie des Restaurants	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	30h
	Régie des Restaurants	Cuisinier	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Régie des Restaurants	Agent de préparation Régie des Restaurants	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	20h
	Foyer des Jeunes Travailleurs	Responsable FJT	B	Moniteur-éducateur et intervenant familial	Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	oui	1	1	0	35h
	Foyer des Jeunes Travailleurs	Agent polyvalent FJT	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	26h15
	Foyer des Jeunes Travailleurs	Agent polyvalent FJT	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	Prévention sociale	Agent Maison des permanences	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	1	35h
	Prévention sociale	Agent Maison des permanences	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	Prévention sociale	Agent Maison des permanences	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal		1	1	0	35h
	Prévention sociale	Agent de Médiation social	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h

Direction Education Jeunesse et Sport	Direction Education Jeunesse et Sport	Responsable Education Jeunesse et Sport	A	Attaché	Attaché principal		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Responsable gestion personnel entretien	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Secrétaire de Direction	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Responsable secteur accueil loisirs	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent technique de 1ère maintenance EJS	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Directeur Adjoint Paul Cezanne	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	oui	1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Responsable Accueil de loisirs	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Responsable guichet unique - gymnase	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent Accueil - EJS	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	26h15
	Direction Education Jeunesse et Sport	Secrétaire de Direction	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	ATSEM	C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles		5	5	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		12	12	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles - Remplacement		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	29h45
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		6	6	0	28h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	24h30
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	7h21
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		5	5	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	31h30
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	33h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	26h15
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	0	1	28h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Agent social	Agent social principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Direction Education Jeunesse et Sport	Agent polyvalent des Ecoles	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	32h30
	Jardin des Couleurs	Responsable Jardin des couleurs	A	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle		1	1	0	35h
	Jardin des Couleurs	Agent d'animation Jardin des Couleurs	C	Agent social	Agent social principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Jardin des Lutins	Responsable Jardin des Lutins	A	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	oui	1	1	0	35h
	Jardin des Lutins	Responsable Jardin des Lutins	A	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle		1	0	1	35h
	Jardin des Lutins	Auxiliaire Puériculture Jardin des Lutins	C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Jardin des Lutins	Agent d'animation Jardin des Lutins	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Complexe sportif	Agent d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		5	5	0	35h
	Quartier Prioritaire de la Ville	Animateur Jeunesse	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Autres	Agent d'entretien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	17h30
Autres	Agent de traversée	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	17h30	

	Directions des Services Techniques	Directeur des Services Techniques	A	Ingénieur	Ingénieur Principal		1	1	0	35h
	Directions des Services Techniques	Responsable Pôle CTM	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	oui	1	1	0	35h
	Directions des Services Techniques	Responsable unité logistique	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
Direction des Services Techniques	Bureau d'études	Technicien Bureau d'études	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	oui	2	2	0	35h
	Secrétariat	Assistante de direction	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Droit du sol	Responsable Unité droit du Sol	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Droit du sol	Agent administratif droit du sol	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Droit du sol	Agent administratif droit du sol	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	Fluides - Electricité	Responsable unité fluides	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	0	1	35h
	Fluides - Electricité	Electricien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	Fluides - Electricité	Plombier-Chauffagiste	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Maintenance	Membre d'équipe 1ère maintenance	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	CTM - Menuiserie	Responsable Unité Menuiserie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	CTM - Menuiserie	menuisier	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	CTM - Garage	Responsable Unité mécanique - auto	C	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Garage	Mécanicien	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	CTM - Voirie	Responsable de Secteur Espace public	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	CTM - Voirie	Membre de d'équipe signalisation	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	1	0	35h
	CTM - Voirie	Chef d'équipe voirie	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		2	2	0	35h
	CTM - Voirie	Chef d'équipe manifestation	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Voirie	Agent technique Voirie	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		12	12	0	35h
	CTM - Voirie	Chef d'équipe signalisation	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Nettoyement	Responsable Unité Nettoyement	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Nettoyement	Agent technique service nettoyage	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		7	7	0	35h
	CTM - Plâtrerie Peinture	Responsable Unité Plâtrerie peinture	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Plâtrerie Peinture	Plâtrier-peintre	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	CTM - Maçonnerie	Responsable du service bâtiments	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		1	1	0	35h
	CTM - Maçonnerie	Maçon	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		2	2	0	35h
	CTM - Espaces Verts	Responsable Secteur Espaces Verts	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe		1	1	0	35h
CTM - Espaces Verts	Agent des Espaces Verts	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		8	8	0	35h	
CTM - Espaces Verts	Agent des Espaces Verts	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal		5	5	0	35h	
CTM - Espaces Verts	Agent des Espaces Verts		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	0	1	35h	
AUTRES	AUTRES	DISPO	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	0	1	35h
	AUTRES	DISPO	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe		1	0	1	35h
TOTAUX							208	198		

Direction	Service	Libellé du poste	Grade de recrutement	Motif de recrutement	Poste créés	temps de travail (TC - TNC/nombr
Direction des Affaires culturelles	Centre Musical	Agent d'accueil	Adjoint administratif	3-1-1° accroissement temporaire	1	17h30
Direction des Services Techniques	Urbanisme	Agent administratif droit du sol	Adjoint administratif	3-1 remplacement temporaire	1	35h
	Voirie	Agent de voirie	Adjoint technique	3-1	1	35h
	Voirie	Agent de voirie	Adjoint technique	3-1-2° accroissement saisonnier	1	35h
	Menuiserie	Menuisier	Adjoint technique	3-1-1°	1	35h
	Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	3-1	1	35h
	Espaces verts	PEC	PEC	PEC	1	35h
	Espaces verts	Apprenti Espaces verts	Apprenti	Apprenti	1	35h
	Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Nettoiemnt	Agent de nettoiemnt	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Nettoiemnt	Agent de nettoiemnt	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Nettoiemnt	Agent de nettoiemnt	Adjoint technique	3-1-2°	1	35h
	Direction Education Jeunesse et Sports	Education Jeunesse et Sports	Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	28h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	21h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	28h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	28h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	31h30
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	10h30
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	17h30
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	17h30
Education Jeunesse et Sports		ATSEM	Adjoint technique	3-1-1°	1	28h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	21h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	26h15
Jardin des Lutins		Agent d'animation Jardin des lutins	Adjoint d'animation	3-1	1	21h
Jardin des Lutins		Auxiliaire de puériculture Jardin des lutins	Auxiliaire de puériculture principale 2ème classe	3-1	1	21h
Complexe sportif		Agent d'entretien	Adjoint technique	3-1-1°	2	21h
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	2	24h30
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	2	28h
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	1	26h15
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	1	31h30
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	1	26h
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	1	17h30
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	3	21h
Autres		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	1	17h30
Autres		Agent polyvalent FRPA - FJT	Adjoint technique	3-1-1°	1	35h
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1	1	29h45
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	16h45
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent	Adjoint technique	3-1-1°	1	28h35
Education Jeunesse et Sports		Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	3-1-1°	1	16h10
Jardin des Couleurs		Auxiliaire de Puériculture Jardin des couleurs	México-sociale	3-1-1°	1	35h
Education Jeunesse et Sports		Apprenti Education jeunesse et sport	Apprenti	Apprenti	2	35h
Education Jeunesse et Sports		Agent administratif accueil EJS	Adjoint administratif	3-1-2°	2	26h
Centre de loisirs Paul Cézanne		Animateur Paul Cézanne	Adjoint d'animation	3-1-2°	8	35h
Animation Jeunes		Animateur	Adjoint d'animation	3-1-2°	2	35h
Activité	Animateur Activité	Adjoint d'animation	3-1-2°	15	35h	

Camping	Camping	Responsable du camping	Adjoint technique	3-I-1°	1	35h
	Camping	Agent d'accueil du camping	Adjoint technique	3-I-2°	1	24h30
Direction des Affaires Sociales	FJT	Agent polyvalent FJT	Adjoint technique	3-I-1°	1	35h
	FRPA	Agent technique Polyvalent	Agent de Maîtrise Principal	3-I-1	1	35h
	FRPA	Gardien FRPA	Adjoint technique	3-I-1	1	35h
	Régie des Restaurants	Livreur	Adjoint technique	3-I-1°	1	10h
	Régie des Restaurants	Agent de préparation régie des restaurants	Adjoint technique	3-1	1	17h
	Régie des Restaurants	Agent de préparation régie des restaurants	Adjoint technique	3-1	1	20h
Direction des Affaires Culturelles	Théâtre	Agent administratif Théâtre - Remplacement	Adjoint Administratif	3-1	1	35h
	Théâtre	Agent technique Théâtre	Adjoint technique	3-I-1°	1	24h
Education Jeunesse et Sports/Vaccination	Vaccination	Agent d'accueil	Adjoint Administratif	3-I-1°	2	28h30
Direction des Affaires Générales	Population	Agent d'accueil	Adjoint Administratif	3-I-2°	1	35h
TOTAUX					93	

Délibération n° 2021/07/17 - Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Gérard VERNET propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification du tableau des effectifs suivante :

Filière	Service	Création	Suppression	Grade minimum	Grade maximum	% du poste	Date	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle art. 3-3	Fonctions
Animation	Foyer des Jeunes Travailleurs	1		Adjoint d'Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%	16/08/2021	non	Animateur Foyer des Jeunes Travailleurs
Total		1	0						

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs proposée ci-avant.

Délibération n° 2021/07/18 - Elections départementales et régionales - Indemnités du personnel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

M. Gérard VERNET explique au Conseil Municipal que le scrutin des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin dernier donne droit, comme chaque scrutin, à une indemnisation à valoir sur les crédits alloués par l'Etat à la commune aux membres du personnel communal qui ont pris en charge, en sus de leur travail habituel et en grande partie en dehors de leurs horaires habituels de travail, les opérations de préparation et d'organisation du scrutin puis, les jours d'élection, de mise en place matérielle des bureaux de vote, de surveillance, de permanence de renseignements, de rédaction et d'expédition des procès-verbaux.

14 agents de la commune, cadres A ou B, sont concernés.

M. VERNET précise que l'arrêté du 27 février 1962, complété par le décret du 20 février 1986, l'arrêté du 19 mars 1962 et le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 fixent les conditions d'octroi d'indemnités complémentaires pour les élections.

Cette indemnité est calculée sur la base d'un crédit global et d'un taux individuel maximum calculé par référence à l'indemnité mensuelle forfaitaire maximum pour travaux supplémentaires de 2ème catégorie accordée à un attaché territorial instituée dans la commune, multipliée par le nombre d'agents, multipliée par le nombre de tours aux élections.

L'enveloppe globale maximale pour cette consultation s'élèverait donc à :

$$1092,80 \text{ €} / 12 \times \text{coefficient } 8 \times 13 \text{ agents} \times 2 \text{ tour} = 18\,941.87 \text{ €}$$

L'indemnité individuelle, quant à elle, ne peut dépasser le quart de l'indemnité annuelle maximum des attachés territoriaux soit $1\,091.71 / 4 \times \text{coefficient } 8 = 2\,157.46 \text{ €}$.

M. VERNET propose qu'en ce qui concerne 11 personnes, les indemnités soient calculées en fonction du nombre d'heures réellement effectuées le jour même du scrutin et que pour 2 autres personnes, l'indemnité soit calculée, bien sûr, sur les mêmes bases, mais également en fonction des travaux supplémentaires qu'ont nécessités l'organisation et la mise en place de ces élections dans les semaines précédentes. Il propose donc qu'il soit alloué aux personnes précitées un total d'indemnités de 8 140 €.

M. Gérard VERNET remercie les agents ayant organisé et participé au scrutin des 13 et 20 juin 2021. Le fait que ce soit un double scrutin en période de Covid a particulièrement compliqué la tâche de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, approuve l'attribution des indemnités versées au personnel à l'occasion des élections départementales et régionales 2021.

Délibération n° 2021/07/19 - Convention relative au financement de la participation de la Croix Rouge Française au fonctionnement du centre de vaccination de Montbrison - Approbation et autorisation de signature par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
Vu le décret n° 2021-272 du 11 mars 2021, modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
Vu l'arrêté ministériel publié au journal officiel du 18 juillet 2018 portant agrément départemental de sécurité civile pour l'association Croix-Rouge Française ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 11-2021 en date du 22 janvier 2021 portant installation du centre de vaccination de Montbrison dans la salle de l'Orangerie ;

Considérant le plan national de vaccination à grande échelle ;
Considérant que, depuis le 23 janvier dernier, le centre de vaccination de Montbrison ouvert salle de l'Orangerie accueille toutes les personnes éligibles à la vaccination, indépendamment de leur lieu de résidence ;
Considérant que la Ville de Montbrison gère ce centre, assurant notamment la coordination des différents intervenants (vaccinateurs, agents chargés du traitement administratif des dossiers...).

M. Christophe BAZILE expose que les membres d'associations agréées de sécurité civile, telles que la Croix Rouge, sont intégrés au sein des équipes d'intervenants.
Actuellement, la délégation de la Loire de la Croix Rouge Française participe au fonctionnement du Centre de vaccination de Montbrison aux côtés des agents de la Ville de Montbrison et de Loire Forez agglomération.
Pour ceci, la Croix Rouge Française a droit à une indemnisation à hauteur de 96 € par journée et 48 € par demi-journée.

Il propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention présentée et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention entre la Ville de Montbrison et la Croix Rouge Française (délégation de la Loire) telle que présentée
- En autorise la signature par M. le Maire.

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire

2021/89/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison au profit de M. VANEGUE Philippe
2021/90/D	Dépôt d'une déclaration préalable pour la réfection de la toiture du bâtiment du site Montalembert
2021/91/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison au profit de Mme CHAGNEUX Françoise
2021/92/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Moingt pour Mme CELLIER Anne-Marie
2021/93/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison au profit de M. HARTER Jean
2021/94/D	Création de tarifs pour la vente de 15 livres dans la Boutique du Musée
2021/95/D	Renouvellement d'une case de columbarium au Cimetière de Montbrison au profit de Mme TOURNEBIZE Yvonne

2021/96/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison au profit de Mme CHANAY Eveline
2021/97/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Moingt pour M. MONCEL Louis
2021/98/D	Vente d'une plaqueuse de chant à l'entreprise BTMA au prix de 2 500 €.
2021/99/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour Mme PALLE Yvonne
2021/100/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. PAGLIARINI Eric
2021/101/D	Demande de subvention de 5500 € dans le cadre du dispositif "Prendre l'air (du temps)" de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes avec la Collectif 7
2021/102/D	Demande de subvention de 4500 € dans le cadre du dispositif "Prendre l'air (du temps)" de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes avec la Compagnie Kairos
2021/103/D	Octroi d'une case de columbarium au Cimetière de Montbrison au profit de Mme FOURNIER Viviane
2021/104/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour Mme MASSACRIER Agnès
2021/105/D	Octroi d'une case de columbarium au Cimetière de Montbrison pour Mme OLIVIER Louise
2021/106/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour Mme PONT Odette
2021/107/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour Mme TODESCO Marie-Line
2021/108/D	Tarifs des produits de la boutique du Camping du Surizet (produits de première nécessité et produits du terroir)
2021/109/D	Exercice du droit de préemption d'un bail commercial au 27 rue Tupinerie pour le prix de 26 000 €
2021/110/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. VINCENT Christian
2021/112/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. MARTIN Raymond
2021/113/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. FOUQUET Bernard
2021/114/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. PERRET Frédéric
2021/115/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. CAHAREL Pierre
2021/116/D	Renouvellement de concession au Cimetière de Montbrison pour M. ORGIAZZI André
2021/117/D	Demande de subvention de 5000,00 euros dans le cadre du dispositif « Plan de Relance » mis en place par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour permettre aux équipements culturels de prendre pleinement part à la relance artistique et culturelle sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes
2021/118/D	Conversion de concession au Cimetière de Montbrison pour M. LYONNET Maurice (modification de la durée de la concession)
2021/119/D	Octroi d'une concession au Cimetière de Montbrison à M. & Mme ERSOY Celal & Sonia

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Date de signature
Exploitation thermique et entretien des installations de chauffage et de ventilation	Hervé thermique	Saint Jean Bonnefonds	114 934,00 €	25/03/21
Accord-cadre d'étude et de maîtrise d'œuvre urbaine (GDC) - marché subséquent n°2 maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Jardin d'Allard	Atelier de Montrottier	Montrottier	24 300,00 €	28/03/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 1 Conception de supports imprimés hors magazine municipal	Pagina communication	St Didier au Mont d'Or	Maxi 5 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 2 Réalisation du magazine municipal	Spécifique JLP	Villeurbanne	Maxi 12 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 3 Impression du magazine municipal et documents de plus de 32 pages de gros volume	Imprimerie Chirat	St Just la Pendue	Maxi 32 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 4 Impression de documents hors lot 3 et lot 5	Imprimerie sud offset	La Ricamarie	Maxi 18 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 5 Impression de documents administratifs	Imprimerie sud offset	La Ricamarie	Maxi 5 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 6 Impression sur supports particuliers	Exhibit	Carros	Maxi 4 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 7 Collecte d'encarts publicitaires pour le magazine municipal	Spécifique JLP	Villeurbanne	Maxi 6 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 8 Distribution du magazine municipal	Adrexo	Aix en Provence	Maxi 7 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 9 Reportages et prestations photographiques	Vincent Chambon photographe	Lézigneux	Maxi 3 000 €/an	08/04/21
Elaboration de supports de communication (papier, photo et vidéo), impression et distribution - lot 10 Réalisation de films vidéo	Bertail production	Montbrison	Maxi 14 000 €/an	08/04/21
Etudes pour l'aménagement des locaux du Théâtre des Pénitents - marché subséquent n°2 APS allégé	CGM architectes associés	Saint Etienne	7 700,00 €	08/04/21

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Montant du marché HT	Date de signature
Travaux de restauration des ponts du Vizézy	Demars	Marcilly le Châtel	145 161,02 €	28/04/21
Maintenance des extincteurs et des RIA	APS	Saint Priest	4 000,00 €	04/05/21
Fourniture de produits et matériels d'entretien et d'hygiène	France collectivité hygiène (FCH)	Rillieux la Pape	Maxi 45000 €/an	04/05/21
Accord-cadre de fourniture et livraison de gasoil - marché subséquent n°14	Dyneff	Lyon	10 995,60 €	08/05/21
Exploitation et entretien des installations de climatisation et de groupes froids	Hervé thermique	Saint-Jean Bonnefonds	12 325,00 €	02/06/21
Acquisition d'un tractopelle neuf	Lyomat	Pierre-Benite	91 915,00 €	02/06/21
Accord-cadre d'étude et de maîtrise d'œuvre urbaine (GDC) - marché subséquent n°3 étude de faisabilité place du marché (Gégé)	Atelier de Montrottier	Montrottier	4 800,00 €	02/06/21
Accord-cadre d'étude et de maîtrise d'œuvre urbaine (GDC) - marché subséquent n°4 étude de faisabilité globale Gégé	Atelier de Montrottier	Montrottier	4 800,00 €	02/06/21
Mission de programmation pour la construction du centre technique municipal	Archigram	Montbrison	14 890,00 €	11/06/21
Travaux d'aménagement de voirie rue Chantelauze sur la commune de Montbrison (GDC LFA - MONTBRISON)	Eiffage route centre est	Andrézieux Bouthéon	62 170,00 €	17/06/21
Location d'instruments de musique et de matériel de son et lumière pour le théâtre des Pénitents - lot 1 instruments de musique	Transmusic concert	Craponne	Maxi 45 000 €	21/06/21
Location d'instruments de musique et de matériel de son et lumière pour le théâtre des Pénitents - lot 2 son et lumière	Mag scène	Saint-Etienne	Maxi 165 000 €	21/06/21

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché HT	Objet de l'avenant	Montant avenant HT	Montant du marché après avenants HT	% de variation cumulé	Date signature par le Maire
Extension de l'accueil du camping du Surizet - lot 3 menuiseries bois	Menuiserie genevrier	ANDREZIEUX-BOUTHEON	4 897,00 €	Modification banque accueil	1 611,00 €	6 508,00 €	32,90%	#####
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°2 Gros œuvre - charpente et structure métallique	Brunel Entreprise	MONTBRISON	1 673 779,23 €	Prolongation de délais + travaux supplémentaires (cour intérieure + rampe RDC + coûts Covid-19) - avenant n°3	41 243,40 €	1 782 634,20 €	3,68%	16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°3 Couverture	SARL Libercier	SAVIGNEUX	155 731,85 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°4 Menuiseries extérieures bois	Meunier-Marnat	PRALONG	190 710,00 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°5 Restauration des façades	Demars SAS	Marcilly-le-Châtel	524 948,50 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°6 Métallerie - serrurerie - menuiseries métalliques extérieures	Blanchet Groupe	MONTBRISON	285 846,73 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°7 Cloisonnements - doublages - plafonds suspendus	Maison-Broze	PRALONG	323 301,24 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°8 Menuiserie intérieure	Menuiserie Genévrier	ANDREZIEUX-BOUTHEON	241 198,00 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°10 Peinture	Pépier-Charrel	SAINTE-SIGOLENE	109 568,00 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°11 Electricité courants forts - courants faibles	Eiffage Energie Systèmes	MONTBRISON	255 330,24 €	Prolongation de délais + travaux supplémentaires (serrures autonomes)- avenant 3	1 508,70 €	266 275,85 €	4,29%	16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°12 Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	Bealem	MONTROND LES BAINS	591 958,00 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - Lot n°13 Ascenseur	SA Schindler	CLERMONT-FERRAND	23 470,00 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - lot 9a revêtements de sols durs - faïence	Di cesare	Saint Etienne	70 706,19 €	Prolongation de délais				16/03/21
Implantation d'une résidence sociale FJT dans les bâtiments existants de l'ancien hôpital - lot 9 b revêtements de sols souples	Giroudon	Champdieu	46 955,00 €	Prolongation de délais				16/03/21

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Montant initial du marché HT	Objet de l'avenant	Montant avenant HT	Montant du marché après avenants HT	% de variation cumulé	Date signature par le Maire
Maintenance préventive et corrective des ascenseurs et monte-charges	Auvergne ascenseurs	Saint Germain Laprade	6 900,00 €	Ajout ascenseur espace Alexis de Tocqueville	650,00 €	7 550,00 €	9,42%	25/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 1 terrassement réseaux divers	Naulin	Civens	57 682,20 €	Prolongation délai				25/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 2 fondations spéciales	Pyramid	Le Chambon Feugerolles	40 360,00 €	Prolongation délai				28/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins -lot 3 maçonnerie	Brunel Entreprise	Montbrison	208 930,02 €	Travaux en moins value (modif dallage aire de jeux + parvis) + prolongation délais - avenant 2	-19 706,21 €	18 922,46 €	-10,04%	31/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins -lot 5 charpente bardage étanchéité	Super	St Genest Lerpt	319 620,00 €	Travaux supplémentaires (bandes de pontage pour les panneaux photovoltaïques + suppression de l'isolant et du bardage sur l'emprise de l'extension)+ prolongation délais - avenant 2	2 763,00 €	324 651,75 €	1,57%	02/04/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 8 carrelage faïences	Archimbaud construction	Boen	8 999,85 €	Prolongation délai				25/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 9 plâtrerie peinture	Maison-Broze	Pralong	46 447,75 €	Prolongation délai				25/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins -lot 10 sol enrobé	Eurovia DALA	St Jean Bonnefonds	59 572,30 €	Travaux supplémentaires(Bande enrobés en lieu et place du béton – traçage des 8 jeux de boule lyonnaise – Sable fond de terrain) + prolongation délai - avenant 2	7 268,55 €	76 390,85 €	28,23%	31/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 11 chauffage traitement d'air plomberie	Forissier	Craintilleux	148 585,50 €	Prolongation délai				28/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 12	Electricité générale Perrier	St Etienne	71 805,00 €	Travaux supplémentaires (Changement de marque pour le contrôle d'accès et éclairage des jeux extérieurs) + prolongation délai - avenant 2	7 990,00 €	81 863,00 €	14,01%	31/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 4 charpente et ossature bois	Margueron	Belley	252 140,51 €	Prolongation délai				25/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins -lot 6 métallerie menuiserie aluminium	BAMM	St Romain le Puy	114 853,80 €	Travaux supplémentaires (rideau isolé + porte coupe feu) + prolongation délai	2 273,60 €	117 127,40 €	1,98%	28/03/21
Construction de l'espace sportif des Jacquins - lot 7 menuiserie bois	Menuiserie Petit	Lurieg	54 991,01 €	Prolongation délai				25/03/21
Travaux de préservation et confortement des remparts de l'enceinte extérieure du Calvaire - lot2 maçonnerie et pierre de taille	Comte	Montbrison	819 183,45 €	Travaux supplémentaires (supplément tranchée drainante + déplombage et restauration garde corps + enduit tour T4 + refouillement)	40 758,07 €	859 941,52 €	4,98%	25/04/21
Maintenance préventive et corrective des ascenseurs et monte-charges	Auvergne ascenseurs	Saint Germain Laprade	6 900,00 €	Ajout ascenseur nouveau FJT	1 175,00 €	8 725,00 €	26,45%	14/05/21

Suite à une question de M. Jean-Marc DUFIX, M. Christophe BAZILE annonce qu'un appel à projet va être lancé sur le commerce dont le fonds a été préempté.

Christophe BAZILE revient sur les renouvellements de concessions de cimetière. Il insiste sur le fait que ce n'est pas lié au Covid mais à un changement de processus qui fait que les services de la ville doivent désormais se rapprocher des concessionnaires pour leur annoncer que leur concession est arrivée à échéance.

Le Secrétaire de Séance

Jean-Paul FORESTIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Forestier', with a stylized flourish at the end.